



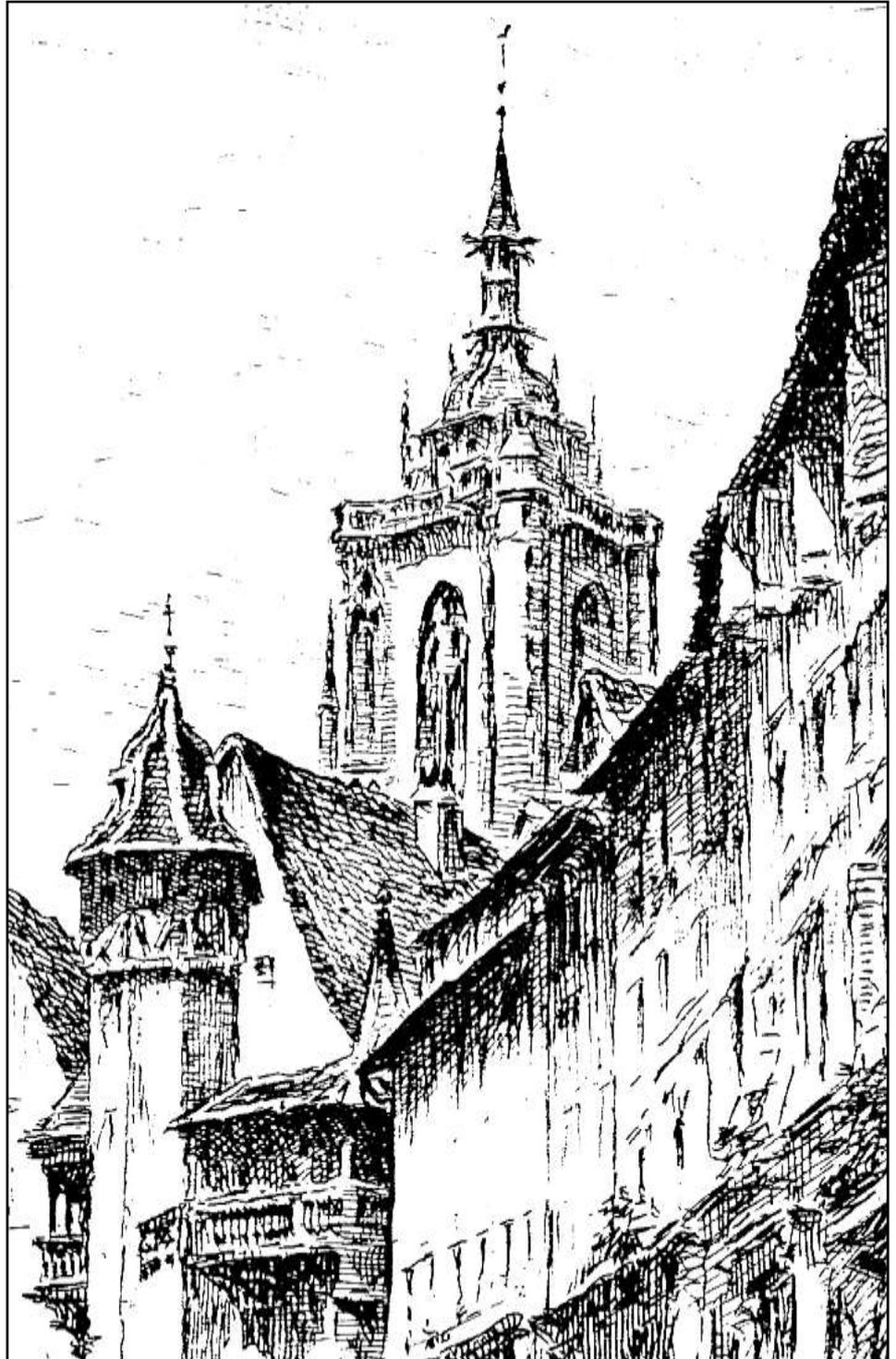
Colmar

**STENOGRAMME**

**12<sup>ème</sup> Séance**

**du**

**30 mars 2015**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, je vous salue. Nous avons un ordre du jour moins chargé que d'habitude et avec des points moins sensibles.

J'ai une excuse à vous présenter, celle de Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Comme suppléant, c'est le Directeur Général des Services. Il n'y a pas de contre-proposition non plus. Les deux sont installés.

J'ai à faire approuver le dernier procès verbal, celui de la séance du 23 février 2015 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas.

Vous avez également le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que l'inventaire des marchés conclus en référence de la même délégation.

Avant de démarrer la séance, je tiens à exprimer mes félicitations personnelles et celles de toute l'assemblée je pense, à deux conseillers départementaux élus hier avec leurs suppléants ici présents. Je commence par le Premier Adjoint, M. Yves HEMEDINGER, dont c'est le premier mandat et qui a été élu dans le canton n° 1 de Colmar, ainsi que Mme Brigitte KLINKERT, élue dans le canton n° 2. Les deux candidats ont été confirmés hier soir par le suffrage universel. En votre nom et en mon nom personnel, félicitations. (*Applaudissements*)

J'ai deux communications à faire. La première est en rapport avec le passage de Mme Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, qui sera à Mulhouse et à Colmar le 10 avril prochain – ce sera l'après-midi pour Colmar –, et cela pour deux raisons : la signature de l'avenant n° 7 qui ne suppose pas la présence de la Ministre, et la signature du protocole d'accord concernant le Contrat de Ville. Nous profitons donc de son passage pour signer en même temps l'avenant n° 7 déjà approuvé par le Conseil Municipal. Il est entendu que le Contrat de Ville doit être définitivement formalisé d'ici le 30 juin, mais nous en connaissons déjà le contenu. Puisque ce protocole doit être signé le 10 avril, je tiens à vous en donner le contenu. Vous savez que, nouvellement, il oriente vers le renforcement des actions sociales que nous avons servies anciennement à travers ce que nous appelions le CUCS. Pour la durée du contrat CUCS, nous étions dans une fourchette de 250 000 euros de l'Etat et nous avons été rabetés à 188 000 euros pour la dernière année. Cela se situe donc dans une fourchette de 188 000 euros à 250 000 euros. Au titre de la contractualisation pour laquelle les discussions ne sont pas définitivement achevées – nous aurons une réunion le 8 avril avec M. le Préfet –, la nouveauté réside dans la prise en compte des périmètres limitrophes au-delà uniquement d'une population sensible, pour être plus efficace au regard des populations qui gravitent autour des secteurs sensibles. Pour ce premier volet, nous avons été retenus pour 360 000 euros. Même si nous devons comparer par rapport au montant le plus fort de l'ancien contrat où nous étions à 250 000 euros, il s'agit d'une amélioration de 110 000 euros, ce qui se doit d'être salué. Il est rare, par les temps qui courent, que nous

trouvions à améliorer les performances ou les partenariats avec l'Etat, mais lorsque quelque chose est bien, il faut le dire aussi. Je le dis très ouvertement : c'est une bonne négociation que nous avons pu conduire avec le Préfet du département du Haut-Rhin puisqu'il a, pas plus tard qu'aujourd'hui, arrêté le montant définitif pour Colmar à 360 000 euros par an. Ce Contrat de Ville porte aussi sur un autre aspect, à savoir la reprise urbanistique des secteurs sensibles. Jusque-là, nous étions toujours éligibles à travers l'opération ANRU puisque nous allons signer le septième avenant et que le huitième est déjà sur les rails de la négociation. Comme nous ne pouvions pas nous permettre de faire appel une nouvelle fois aux crédits de l'ANRU pour le quartier Bel Air/Florimont, nous nous sommes adressés au Préfet de Région, qui négocie le Contrat de Ville dans le domaine urbanistique concernant l'habitat. Cette discussion nous a également conduits à devenir éligibles dans le Contrat de Ville, mais dans la partie habitat, à hauteur de 5 millions d'euros. Cette somme représente 20 % du chantier global de 25 millions d'euros sur les quelque 5 ans, ce qui est le taux de participation habituel de l'ANRU pour le quartier Europe. Naturellement, ces 5 millions d'euros sont également des crédits ANRU, mais ils ont été déconcentrés vers le Préfet de Région. Je dois dire qu'il nous a honorés à hauteur du maximum puisqu'il ne peut pas dépasser 5 millions d'euros. Je salue également l'intervention très efficace du Préfet de Région qui met l'Etat à nos côtés à hauteur de cette intervention très importante. Il est également entendu qu'il s'agit de la première tranche 2014-2020. Subsiste encore une deuxième tranche d'un même montant, mais que nous avons à négocier en fin de mandat pour le nouveau Contrat de Ville, afin de parachever la restauration de la cité Bel-Air/Florimont et la mettre à la même hauteur que les quartiers Europe et Schweitzer. J'ajoute que ces deux fois 25 millions d'euros ne sont pas le total puisque nous avons déjà obtenu 9 millions d'euros dans l'actuel contrat de projet. Le total est donc de quelque 60 millions d'euros pour le quartier Bel-Air/Florimont et le Préfet de Région se propose également d'inscrire 42 millions d'euros dans le programme européen dans le périmètre du plan Juncker. Finalement, pour nous, c'est un projet très important qui se conclut de cette façon et qui nous permet, sur la base de ce partenariat, de mettre tous les quartiers à la même hauteur par rapport à ce que nous avons fait dans les quartiers Europe et Schweitzer. C'est un résultat que nous n'osions pas escompter au départ, mais qui nous permet de conclure plus que favorablement la démarche entreprise avec l'Etat pour nous permettre de réhabiliter le quartier Bel-Air/Florimont comme nous avons souhaité le faire.

Une autre information touche notre communication puisque nous sommes arrivés à régénérer le site Internet par un moyen plus moderne, innovant et esthétique qui s'adapte à toutes les résolutions d'écran et est accessible à tous les terminaux, quels qu'ils soient. C'est également un bon résultat en matière de communication comme le deuxième point qui porte sur le web Colmar TV. Il s'agit d'une plate-forme qui rassemble les contenus vidéo produits par la Ville et ses partenaires.

En point Divers, je demanderai à M. l'Adjoint HANAUER de nous renseigner sur les résultats des adjudications de chasse où nous avons

trouvé, comme toutes les autres communes, quelques difficultés puisque les partenaires n'étaient plus très nombreux pour participer à ces consultations.

Cela étant dit, je laisse la parole à Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET pour la présentation du point n° 5.

### **5. Délégation de service public pour la restauration scolaire : désignation des membres de la commission d'ouverture des plis.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Nous avons évoqué cette question lundi dernier en Commissions Réunies et j'avais suggéré un accord entre les différentes fractions autour de cette table. Normalement, nous sommes tenus de passer par un vote à la proportionnelle, mais, par la force des choses, seraient exclus le Groupe de M. HILBERT et celui de Mme VALENTIN puisque n'ayant pas le nombre pour être présents. L'autre Groupe ayant assez de membres, il obtiendrait un siège. J'avais donc demandé un accord pour savoir si nous pouvions nous passer du vote et j'avais proposé d'intégrer les deux représentants de M. HILBERT et les deux représentants de Mme VALENTIN en tant que suppléants. C'est en ce sens que j'ai eu leur accord. Si tout le monde ce soir confirme cet accord, nous sommes dispensés de vote. Dans ce cas d'espèce, les titulaires seraient : Mmes Cécile STRIEBIG-THEVENIN Catherine SCHOENENBERGER, Laurent DENZER-FIGUE, Manuréva PELLETIER et Christian MEISTERMANN. Les suppléants seraient : Mmes Victorine VALENTIN, Caroline SANCHEZ, MM. Frédéric HILBERT, Julien ERNST et Pierre OUADI. Cette proposition globale est-elle acceptée ? Cela semble être le cas : qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le jury est installé.

### **6. Lancement du projet de Centre Européen du Livre et de l'Illustration à la Bibliothèque des Dominicains.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. ERNST.

**M. ERNST :** Oui, merci M. le Maire. Quelques mots pour dire que notre Groupe votera ce rapport des deux mains parce qu'il représente une opportunité extraordinaire de mettre en avant deux fleurons de notre patrimoine que sont les bâtiments historiques et les collections de livres classés que nous possédons. La création de ce centre permet aussi de donner une nouvelle utilité et une nouvelle vitalité à la bibliothèque des Dominicains dont l'activité s'était fortement réduite suite à l'ouverture du Pôle Média-Culture. A terme, cela aura un effet positif pour l'attractivité de notre ville et plus particulièrement pour son centre, ce dont nous ne

pouvons que nous féliciter. Je rajouterai un petit mot concernant le financement du projet au vu des difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités partenaires. Je reviendrai du coup aussi sur la campagne départementale puisque, pendant cette campagne, j'ai été destinataire, comme beaucoup, d'un mot de soutien du Maire de Colmar à un candidat indiquant que notre commune avait vu ses subventions départementales baisser parce qu'il ne disposait pas d'un homme de confiance au sein du nouveau Conseil Général. Cet homme de confiance, par ailleurs Conseiller Régional, ayant été élu avec son binôme grâce à la mobilisation républicaine contre le Front National – félicitations, d'ailleurs, M. HEMEDINGER –, je souhaitais juste indiquer que la Ville de Colmar ne se retrouve pas pour autant dépourvue au Conseil Régional puisqu'elle pourra compter sur ma collègue, Mme VALENTIN, qui comme elle l'a toujours fait, saura défendre avec force, sérieux et impartialité les dossiers colmariens et leur financement. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Nous actons tout cela. D'ailleurs, Mme VALENTIN n'est pas la seule puisque nous avons une deuxième Conseillère Régionale au-delà de la présence de M. HEMEDINGER. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Oui, M. le Maire, pour vous dire que notre Groupe se réjouit également de ce projet de Centre Européen du Livre et de l'Illustration que nous appelons de nos vœux et qui était aussi proposé dans notre programme municipal. Cela en fait encore un gros projet de la Ville et il vient en complément de l'offre culturelle et touristique – j'ai presque envie de dire économique – qui existe entre le musée Unterlinden et l'église des Dominicains avec la Vierge au Buisson de Roses. Il s'agira là, sans nul doute, d'un pôle d'attractivité supplémentaire et complémentaire. J'avais juste une question, et même si je pense que la réponse est positive, j'aimerais que vous me le confirmiez : il s'agira bien dans ce centre à la fois d'un musée du livre et également d'une bibliothèque d'études et de recherches, n'est-ce pas ? Ce ne sera pas qu'un musée.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Non. C'est bien pour cela que nous parlons du centre où il y aura à la fois une partie muséale qui présentera nos richesses patrimoniales, mais aussi des expositions temporaires, et une partie dédiée à la valorisation, l'étude et à l'accueil des scientifiques. Je n'en ai pas parlé, mais dans le rapport nous expliquons bien qu'il y a aussi toutes les tâches scientifiques de recollement et de signalement de collections, et que nous sommes très fortement soutenus par la Bibliothèque Nationale de France. Je rappelle pour celles et ceux qui ne le savent pas que nous sommes seulement 3 villes en France à posséder certains livres, notamment une Bible de Medellin et un ouvrage du XVI<sup>ème</sup> qui ne compte que 5 exemplaires en France. C'est vous dire le côté unique de nos collections qui couvrent une ampleur chronologique très importante.

**Mme KLINKERT :** M. le Maire, si vous le permettez, j'avais une deuxième question en marge du rapport, mais qui concerne les investissements dans le domaine culturel. Quelle est l'échéance à laquelle vous pensez réaliser le projet d'extension du musée d'histoire naturelle et d'ethnographie ? Merci.

**M. le Maire MEYER :** Eins num andra, wie in Paris.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Une chose après l'autre.

**Mme KLINKERT :** Je comprends bien, mais, déjà en 2005, vous annonciez le démarrage des travaux.

**M. le Maire MEYER :** Je sais et nous nous étions engagés pour le présent mandat. Merci de valoriser autant notre action de ces dernières années. C'est la première fois que je vous entends parler de tout ce qui a été réalisé. Il n'est jamais trop tard. Seulement, nous ne pouvons pas réaliser sans budget, Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Je crois que notre Groupe a toujours été positif et voté les rapports qui lui semblaient les bons pour l'avenir de Colmar. Je me permets d'ailleurs de rappeler que, sur ce projet-là, nous étions intervenus à plusieurs reprises au moment des votes des budgets en Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER :** C'est de l'agitation de manches, Madame. Rien ne sert de voter les rapports si vous ne votez pas le budget.

**Mme KLINKERT :** Sauf que là, M. le Maire, vous sollicitez notamment le Conseil Départemental. Vous sembliez dire lors de la campagne que les conseillers généraux n'avaient pas défendu Colmar l'année dernière. Il me semble que les deux conseillers généraux qui étaient en place ont bien fait leur travail. En tout cas, je me réjouis de la confiance qui m'a été accordée.

**M. le Maire MEYER :** Je suis prêt à faire un tour de table avec vous pour examiner la dégressivité de l'aide du Département ces dernières années. Si vous votez les crédits au Département, n'oubliez pas que la Ville met 50 % du financement de ce projet dans la corbeille, soit 6 millions d'euros. Or, nous ne pouvons pas les assumer si le budget n'est pas voté. Je regrette alors d'autant votre positionnement.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vous n'avez pas levé les deux mains, M. ERNST, alors que vous disiez approuver des deux mains !

### **7. Centre Européen du Livre et de l'Illustration à la Bibliothèque des Dominicains – Comité scientifique – information sur la composition et prise en charge des défraiements des membres.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **8. Subventions aux associations culturelles.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **9. Aide à la vie associative culturelle – 1<sup>ère</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **10. Subventions 2015 aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Mme l'Adjointe CHELKOVA n'a pas pris part au vote.

### **11. Organisation de la 15<sup>ème</sup> édition du Trophée des Villes de Pétanque – convention de partenariat.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **12. Attribution de subventions aux associations à caractère socio-éducatif – 1<sup>ère</sup> tranche de la programmation 2015.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **13. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **14. Opération de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » de la rue Schwendi à la rue Saint-Eloi – bilan de la concertation.**

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, merci, M. le Maire. Je trouve le projet globalement pertinent et je suis d'accord avec la plupart des réponses émises par les services de la Ville. Cependant, je regrette que l'ensemble du projet ne soit pas en contresens cyclable. Je trouve que cela donne un goût d'inachevé au projet et à la réponse donnée à l'association de cyclistes qui demande également ce contresens cyclable tout le long de la nouvelle requalification indiquant la possibilité d'emprunter la rue Vauban. Je vois à cette réponse au moins deux objections : la première est que si nous poussons ce raisonnement à l'absurde, nous pouvons traverser le centre à vélo et il n'est pas nécessaire de créer ce contresens cyclable où que ce soit pour rejoindre la rue Turenne. La seconde objection concerne le caractère piétonnier de la rue Vauban. Je pense qu'il vaut mieux éviter de mettre en conflit des véhicules, fussent-ils sans moteur, et *a fortiori* quand ils en ont, avec des piétons. Si un jour, l'usage du vélo se développe à Colmar – ce que j'espère –, nous risquerions de voir s'accroître les conflits entre cyclistes et piétons comme c'est le cas à Strasbourg à cause d'aménagements mal conçus, comme les pistes sur les trottoirs ou comme en Allemagne où de nombreux centres-villes sont interdits aux vélos aux heures de pointe des piétons. Comme je pense que des travaux d'une telle importance ne seront plus entrepris de sitôt à cet endroit, je trouve un peu dommage de faire ce contresens cyclable tout le long. Je pense que cela reflète un manque de vision et d'espoir pour l'avenir.

**M. le Maire MEYER :** M. ERNST.

**M. ERNST :** Oui, merci, M. le Maire. Je suis déjà intervenu plusieurs fois sur cette opération et je m'étais même étonné en novembre 2014 que la Ville provisionne déjà de l'argent pour un projet qui semblait tout cuit et tout ficelé. Par conséquent, j'ai participé aux réunions qui ont eu lieu avec les riverains. Des remarques ont été émises et prises en compte et nous avons pu faire avancer le projet dans le bon sens. Je trouve que la démarche de concertation qui a été entreprise devrait être développée le plus largement

possible, car elle va dans le bon sens. Par contre, je reviendrai sur une question que j'avais abordée lors de la réunion avec les riverains, à savoir celle du stationnement. Vous avez dû vous rendre compte, M. le Maire, que cela fait partie des points qui font beaucoup grincer puisque la modification des zones de stationnement entraîne des mécontentements et c'est normal. J'étais aussi intervenu lors de la réunion de concertation pour demander quelle allait être la solution mise en place pour le stationnement des riverains, la forme qui serait donnée pour qu'ils puissent se garer sans forcément utiliser les parkings payants de la ville. J'aimerais avoir une petite réponse si possible.

**M. l'Adj. SISSLER :** Pour répondre à M. HILBERT, cela va un peu dans le sens que nous défendons. Vous êtes tout de même d'accord pour le projet dans son ensemble. Ensuite, c'est le choix des riverains suite à la concertation que nous avons eue avec eux. Ils ont préféré cette piste cyclable qui est dessinée sur le projet et qui leur a été proposée. Nous avons suivi ce choix, car dans tous les projets de voirie, nous écoutons un petit peu ce que souhaitent les riverains, d'où cette concertation.

**M. le Maire MEYER :** Pourquoi « un peu » ?

**M. l'Adj. SISSLER :** Alors, nous écoutons toujours un peu ce que souhaitent les riverains, mais nous ne pouvons pas toujours le faire techniquement.

M. ERNST, je vous remercie d'avoir participé à la réunion de concertation avec Mme GINDENSPERGER. Nous étions très honorés de vous voir, ce qui montre que vous vous intéressez autant que nous...

**M. le Maire MEYER :** Merci pour les autres !

**M. l'Adj. SISSLER :** Les autres étaient les bienvenus et ceux qui voulaient venir sont venus. Néanmoins, je crois que tout cela va dans le bon sens et je pense qu'il faut laisser faire un peu les choses. Pour ce qui est des trottoirs, ce seront de beaux trottoirs, car nous avons essayé de les élargir. Concernant les parkings, une réflexion est engagée avec M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, Conseiller Départemental, sur le paiement, le non-paiement, et tout ce que nous ferons sur ce point. Nous vous rendrons compte assez rapidement de tout ce qui est envisagé, mais je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. En tout cas, nous allons faire en sorte que les habitants de la rue ne soient pas trop pénalisés. C'est ce que je voulais dire aujourd'hui, sans m'avancer plus dans ce domaine.

**M. le Maire MEYER :** L'aspect sur le provisionnement financier n'a pas eu de réponse. S'agissant d'un chantier 2015, il fallait le provisionner pour 2015.

*Intervention de M. ERNST inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Non. Nous faisons des provisions en perspective d'un chantier. C'est le but de la provision.

**M. l'Adj. SISSLER :** Pour vous rassurer, j'ajouterai que pendant tout l'avancement des travaux, la communication sera assurée par le service de la voirie auprès des habitants de la ville, par rapport aux déviations ou autres. Les personnes ne seront pas gênées par ces travaux.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** La réponse ne me satisfait pas, car, à aucun moment, les riverains n'ont pu choisir d'avoir un contresens cyclable tout le long de la rue de l'Est, ce choix ne figurant pas dans les trois propositions faites par la Ville. C'est donc un choix délibéré de la Ville et elle seule, de façon unilatérale, de ne pas faire de contresens cyclable tout le long de la rue de l'Est.

**M. l'Adj. SISSLER :** Oui, nous avons fait ce choix.

**M. le Maire MEYER :** Quelle est la réponse ?

**M. l'Adj. SISSLER :** M. le Maire, je ne peux pas répondre sur un choix qui a été pris par le service en fonction des réponses qu'il a eues. D'autre part, il y a des choix délibérés. M. HILBERT, je suis un peu déçu, car vous êtes, tout comme moi, un partisan de l'usage des vélos. Nous essayons de faire en sorte que les pistes cyclables soient les plus nombreuses possibles à Colmar pour que les personnes puissent utiliser leur vélo et diminuer la vitesse par de belles routes qui vont dans cet esprit. Dès lors, je ne comprends pas votre réflexion.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Je pose la question d'une autre façon. Dans les observations enregistrées, certaines ont-elles un rapport avec celle de M. HILBERT ?

**M. l'Adj. SISSLER :** Sans doute, non.

**M. HILBERT :** Vous n'avez pas lu le rapport.

**M. l'Adj. SISSLER :** M. HILBERT, là, vous êtes...

**M. HILBERT :** Je peux le lire devant vous, si vous voulez.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?  
Le rapport est approuvé.

### **15. Opérations de construction et de réhabilitation complémentaires au programme de rénovation urbaine du Quartier Europe.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**17. Transaction immobilière : échange de parcelles rue du Rhin, rue de la Lauch, rue du Général Guy Schlessler.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**18. Transactions immobilières – acquisition et échange de parcelles voie dite « Steinernkreuz-Weg ».**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**19. Transaction immobilière : acquisition de parcelles le long des berges de l'III.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**20. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

**21. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**22. Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2004.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**23. Modalités de recours à l'emprunt et de gestion active de la dette – définition de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** J'ai tenu à clarifier et à simplifier pour ne pas toujours devoir nous référer à une autre décision. Nous nous sommes employés à faire une synthèse qui reprend sur le même rapport des décisions qui ont été prises de façon séparée. C'est pour cette raison que dans le quatrième paragraphe, nous précisons que ce rapport constitue une synthèse.

Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**24. Transfert de garantie au profit d'Habitats de Haute-Alsace (anciennement « Office Public de l'Habitat du Haut-Rhin »), pour un prêt dont le capital restant dû au 2/05/2015 s'élèvera à 1 335 613,38 € suite à un compactage de sept prêts auprès de la Banque Postale pour un total de 7 722 000 €.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. Transparence financière des partenaires bancaires et financiers.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER :** C'était le dernier point. M. HANAUER, vous avez la parole, pour le résultat des adjudications de chasse.

**M. l'Adj. HANAUER :** Merci, M. le Maire. Chers Collègues, l'adjudication des lots de chasse du 11 mars dernier a donné les résultats suivants : aucune

enchère n'ayant été prononcée par les candidats présents, la Commission de Dévolution a procédé aux négociations.

Les quatre lots restants ont donc été attribués sur la base des offres suivantes :

- lot n° 4 en intercommunalité avec Houssen, mise à prix 16 054 € attribué 8 000 €, soit une baisse de 50 %.
- Lot n° 6 « les Hertzen », mise à prix 10 940 € attribué 6 000 €, soit une baisse de 45 %.
- Lot n° 7 « Linden », mise à prix 13 127 € attribué à 11 000 € soit une baisse de 16 %.
- Lot n° 8 « Niederwald », mise à prix 22690 € attribué à 22000 € soit une baisse de 3 %.

En considérant les 8 lots de chasses, les locations représentent environ 63 000 € de recettes par an, contre 89 600 € par an auparavant. De plus, la moitié des recettes sera redistribuée chaque année à tous les propriétaires fonciers, au prorata des surfaces leur appartenant.

**M. le Maire MEYER** : Commentaire ?

**M. l'Adj. HANAUER** : Les chasses ont énormément baissé. C'est effectivement lié aux dégâts de chasse que l'ensemble des chasseurs est obligé de payer au fonds. Certains ne s'acquittant d'ailleurs pas de cette taxe, n'ont pas pu venir aux adjudications puisqu'ils ne remplissaient pas les conditions nécessaires. En plus, nous avons eu de la chance, car notre adjudicataire, M. STURM, qui était en place depuis plusieurs années ne s'est pas présenté à l'adjudication. C'est donc M. SPIEGEL, de Marckolsheim, qui nous a fait une proposition que nous avons acceptée.

**M. le Maire MEYER** : Il faut en conclure que nous avons de la chance de céder 25 % en-dessous de l'ancien montant !

**M. l'Adj. HANAUER** : Certaines deuxièmes adjudications n'ont pas abouti et les communes ont alors toujours les chasses en leur propriété. S'il y a des dégâts de sanglier, les communes devront les supporter.

**M. le Maire MEYER** : Il faut donc acheter un fusil à chaque conseiller municipal ! Bien. Merci pour ce rappel.

Mes chers collègues, un de nos collaborateurs va nous quitter non pour aller ailleurs, mais tout simplement pour aspirer à une retraite bien méritée. Il m'a été donné de le lui dire la semaine dernière. C'est une personne qui a démarré chez nous dès son plus jeune âge en tant que rédacteur, et qui, successivement, est passée dans toutes les responsabilités de la Ville de Colmar, pour ainsi dire dans tous les services de la Ville de Colmar. Il a toujours assumé son rôle avec beaucoup de professionnalisme tout en restant fidèle à la mairie de Colmar depuis son entrée dans le service. Il est arrivé comme rédacteur et nous quitte comme Directeur Général Adjoint. Vous voyez un peu le parcours de l'intéressé. Comme je le disais la semaine dernière, qu'il veuille à nous laisser son moule ! Je redis que c'est un collaborateur de choix à qui nous pouvions faire confiance. Vous

aurez deviné qu'il s'agit de M. Hubert ETTWILLER. (*Applaudissements nourris*) Bien des élus seraient jaloux ! M. ETTWILLER, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, encore une fois merci pour tout ce que vous avez fait pour la Ville de Colmar. Merci pour votre contribution et merci surtout pour ce que vous représentiez vis-à-vis de vos collaborateurs et également pour le Directeur Général des Services. Naturellement, nous vous souhaitons d'avoir accès à cette retraite bien méritée pour pouvoir vous dépenser dans les loisirs qui sont les vôtres. Bonne et heureuse retraite.

Nous sommes arrivés au bout de notre séance. Je crois que c'est la première fois que cela nous arrive si tôt. Merci aux collègues. Les salles du bas étant encore occupées, nous nous retrouvons au salon de réception.

**FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 20.**